

**BUREAU DU 02 AOUT 2022**  
**DELIBERATION 04 -2022**  
**Désignation de l'agent comptable**

Le Bureau de la Chambre régionale d'agriculture de Corse consulté le 02 Août 2022, à Vescovato, en visio-conférence sous la présidence de M. Jean Francois SAMMARCELLI.

**DELIBERANT** conformément aux dispositions législatives et réglementaires, conformément aux articles D511-54- D511-54-1, D511-55, D511-56 du code rural et de la pêche maritime.

**CONSTATANT** que les conditions de quorum sont réunies,

**CONSIDERANT** le courriel du 20 juillet 2022 de Monsieur Le Directeur Départemental des finances publiques de Haute Corse, Ludovic Robert, proposant la candidature de Monsieur Edouard Lanfranchi

**CONSIDERANT** la démission de Madame Sophie Baly, actuelle agent comptable de la Chambre d'agriculture à compter du 30 aout 2022,

**CONSIDERANT** que l'adjonction de service en tant qu'agent comptable est réservée aux agents en fonction dans le réseau de la Direction générale des finances publiques.

**CONSIDERANT** que Mme Baly est en poste depuis le 1<sup>er</sup> aout 2017 et qu'il est nécessaire de la remplacer,

**DECIDE**, sur proposition du DDFIP de Haute Corse, de nommer Monsieur Edouard Lanfranchi, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, au poste d'agent comptable de la chambre d'agriculture de Corse à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2022.

**QUI EST CONTRE ?**

**QUI S'ABSTIENT ?**